

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES ACTIONNAIRES DE SES RECEVRONT UN DIVIDENDE DE 0,44 EUROS PAR ACTION LE 20 AVRIL 2007

Annulation d'actions représentant 19,5% du capital social – Le flottement libre passe à 70%

Betzdorf, Luxembourg – 10 avril 2007 – SES S.A. (Euronext Paris et Bourse de Luxembourg : SESG) annonce que ses actionnaires ont approuvé toutes les résolutions présentées à leur Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Betzdorf, Luxembourg.

Les actionnaires ont notamment approuvé les comptes de la société pour l'exercice 2006, et le dividende proposé de 0,44 euros par action, qui sera versé aux actionnaires et aux détenteurs de FDR's de la SES le 20 avril 2007.

Conformément à la résolution adoptée par les actionnaires de SES lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 15 mars 2007, le conseil d'administration a également annoncé le rachat et l'annulation des actions C jusqu'ici détenues par GE, ainsi que du nombre correspondant d'actions B. Suite à l'annulation de ces actions, qui représentent 19,5% du capital émis, le flottement libre de SES sur Euronext Paris et en Bourse de Luxembourg passe à 70%.

Pour de plus amples informations, merci de contacter :

Mark Roberts
Investor Relations
Tel. +352 710 725 490
Mark.Roberts@ses.com

Yves Feltes
Press Relations
Tel. +352 710 725 311
Yves.Feltes@ses.com

À propos de SES

SES (Euronext Paris et Bourse de Luxembourg : SESG) est propriétaire à 100 % de trois opérateurs de satellites leaders de l'industrie, SES ASTRA en Europe, SES AMERICOM en Amérique du Nord, et SES NEW SKIES, qui offrent une couverture et une connectivité mondiales. L'entreprise détient également des participations stratégiques dans SES Sirius en Europe, Ciel au Canada et Quetzsat au Mexique. Grâce à sa flotte de 36 satellites sur 25 positions orbitales, SES offre des solutions de communication par satellite partout dans le monde. Pour en savoir plus sur SES, rendez-vous sur : **www.ses.com**